Cour des comptes

Chambres régionales
& territoriales des comptes

TABLE RONDE N°2

L'évaluation à Mayotte : où en est-on ?

Nicolas Péhau

Conseiller maître à la Cour des comptes

Président des chambres régionales des comptes de La Réunion et de Mayotte

Evaluation des Politiques Publiques, parlons-en !

Technopôle de Mayotte – 28 novembre 2024

DES IDÉES REÇUES AUX PROPOSITIONS

- **« L'évaluation, c'est toujours trop long »**
- **« L'évaluation, c'est pour les chercheurs »**
- **« L'évaluation est une démarche lourde »**
- **« L'évaluation, c'est du contrôle ou de l'audit de performance amélioré »**
- **« Tout n'est pas évaluable »**
- **« L'évaluation ne porte que sur de grandes politiques publiques »**

UNE ÉVALUATION N'EST PAS UN CONTRÔLE

- **Un contrôle porte essentiellement sur une organisation publique en tant qu'opérateur de l'action publique**
- **Une évaluation prend en considération l'ensemble des parties prenantes de la politique publique considérée : les auteurs de la politique, ses opérateurs, ses bénéficiaires directs ainsi que la société civile qui peut en percevoir indirectement les impacts**
- **Une évaluation couvre un ensemble de dimensions beaucoup plus large**
- **Une évaluation débouche sur un jugement évaluatif de la politique**
- **Une évaluation ne vise pas à rechercher la conformité normative des actions conduites ou à vérifier la probité avec laquelle celles-ci sont mises en œuvre :**
  - ne pas confondre une logique de conséquences et une logique de réalisations

CONTRÔLE OU ÉVALUATION ?

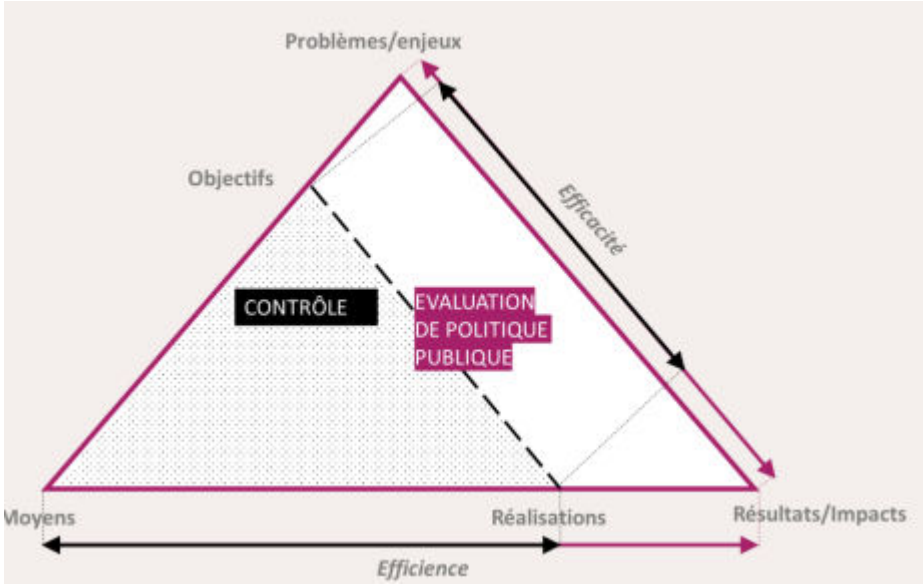

LE DÉROULEMENT D'UNE ÉVALUATION DANS LES JURIDICTIONS FINANCIÈRES

- **Une note de faisabilité : toute évaluation doit donner lieu au préalable à une note de faisabilité**
- **La notification d'une évaluation aux principales parties prenantes**
- **La formation d'un comité d'accompagnement**
- **Un rapport d'évaluation : il expose les constations et analyses aboutissant à l'évaluation et présente les recommandations qui en découlent. Il est provisoire puis définitif, après contradiction.**
- **La publication**

COLLÉGIALITÉ ET COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT

- **Le comité d'accompagnement : instance consultative spécifique aux évaluations, constituée par le président de la formation compétente et associant certaines parties prenantes ainsi que des experts extérieurs. Il se réunit à différents stades de la conduite de l'évaluation.**

- **La collégialité : instance délibérante de la juridiction qui adopte la note de faisabilité, le rapport d'évaluation, provisoire puis définitif.**

QUELQUES PRINCIPES POUR BIEN APPRÉHENDER L'EXERCICE D'ÉVALUATION

- **Evaluer c'est choisir un angle de vue et une période pertinente**
- **Evaluer nécessite une organisation spécifique**
- **Evaluer, ce n'est pas simplement suivre des indicateurs**
- **Evaluer c'est mener aussi une enquête empirique tournée vers les bénéficiaires d'une action publique**
- **Evaluer, c'est adapter et croiser les méthodes et outils**
- **Evaluer, c'est proposer pour améliorer**

L'EXEMPLE DE L'ÉVALUATION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS À LA RÉUNION

- **Une auto-saisine de la chambre**
- **Une matière déjà appréhendée par la chambre à travers des contrôles organiques (intercommunalités, syndicats, région)**
- **Une attention toute particulière portée sur la composition du comité d'accompagnement :**
  - un universitaire spécialisé en économie (université de La Réunion)
  - un représentant de l'INSEE
  - un représentant de l'ARS
  - deux représentants d'associations environnementales impliquées dans les déchets
  - un chercheur en sociologie

QUESTIONS ?

FIN